

FOR IMMEDIATE RELEASE

Octobre 20, 2011

Air Canada and CUPE agree to arbitration

Ottawa, October 20, 2011 - The Canadian Union of Public Employees and Air Canada agreed today to a process to resolve the labour dispute between the company and 6,800 flight attendants who are members of CUPE. At a meeting at the Canada Industrial Relations Board, the parties agreed that arbitration is the best way to resolve the contract dispute in order to come up with a binding agreement.

Paul Moist, national president of CUPE said he is pleased that the parties were able to come to an agreement on a process. "Our members deserve a fair collective agreement and I believe in the present circumstances arbitration is the best way to achieve that goal. These have been difficult negotiations in particular, because of threats of back to work legislation by the federal government and the Minister of Labour's referral to the CIRB which blocked the legal right to strike of flight attendants," said Moist. "In this context arbitration is the best option."

Hearings will commence Oct. 28 and a binding arbitration award will be issued on or before Nov. 7. The parties will meet to discuss a mutually agreeable arbitrator. If there is no agreement on an arbitrator, the Canada Industrial Relations Board will appoint one.

Both parties also agreed to withdraw unfair labour practice complaints filed by Air Canada on Oct. 12 and by CUPE on Sept 19.

Moist met with thousands of flight attendants by telephone town hall yesterday to discuss options and hear their views in advance of today's meeting at the CIRB.

-30 -

For information:

Heather Fraser: CUPE Communication, 613-850-7372 or hfraser@cupe.ca

Pierre Ducasse: CUPE Communications, 613-852-1494 or pducasse@scfp.ca

Air Canada et le SCFP acceptent d'aller en arbitrage

Ottawa, le jeudi 20 octobre 2011 - Aujourd'hui, le Syndicat canadien de la fonction publique et Air Canada se sont entendus sur une procédure de résolution du conflit de travail qui perdure entre le transporteur aérien et ses 6 800 agents de bord qui sont membres du SCFP. Lors d'une réunion au Conseil canadien des relations industrielles, les parties se sont entendues sur l'arbitrage comme meilleure voie vers une résolution de leur litige et une convention ayant une force obligatoire.

Paul Moist, président national du SCFP, s'est déclaré heureux que les parties se soient entendues sur la procédure à suivre : « nos membres méritent une convention collective juste, et je crois que, dans les circonstances actuelles, l'arbitrage constitue la meilleure option pour atteindre cet objectif. Ces négociations ont été ardues, tout particulièrement, en raison de la menace d'une loi fédérale de retour au travail et de la décision de la ministre du Travail de confier le dossier au CCRI, ce qui a fait obstruction au droit de grève des agents de bord. Dans un tel contexte, l'arbitrage représente la meilleure solution. »

Les audiences débiteront le 28 octobre; une décision d'arbitrage obligatoire sera rendue d'ici le 7 novembre. Les parties se rencontreront pour choisir un arbitre. Si elles ne s'entendent pas, le Conseil canadien des relations industrielles en désignera un.

Les deux parties ont également accepté de retirer leurs plaintes pour pratique déloyale de travail. Air Canada avait déposé la sienne le 12 octobre et le SCFP, le 19 septembre.

Hier, M. Moist avait rencontré des milliers d'agents de bord, dans le cadre d'une conférence téléphonique, pour entendre leur point de vue et discuter des possibilités, en guise de préparation à la rencontre tenue aujourd'hui au CCRI.

-30 -

Pour en savoir plus :

Heather Fraser, Communications SCFP, 613-850-7372 (hfraser@cupe.ca)

Pierre Ducasse, Communications SCFP, 613-852-1494 (pducasse@cupe.ca)